

Migrations internationales : un enjeu planétaire

Déclaration du groupe des professions libérales

La crise humanitaire actuelle met le sujet des migrations au cœur de l'actualité. Même si elle suscite une émotion collective, le débat doit être abordé sereinement. En prenant du recul et de la hauteur, cet avis n'est pas tombé dans le piège. C'est précisément cette approche qui a guidé le travail engagé.

Les facteurs de migration sont connus : fuite de la pauvreté ou des zones de conflits, recherche d'emploi ou de meilleures conditions de vie etc... À cela s'ajoutent les mouvements migratoires liés au changement climatique, dont l'amplitude est devenue un marqueur fort de déplacement des populations.

On sait que les questions autour de l'exode de populations, ne peuvent être envisagées au seul échelon national, elles imposent une mobilisation et une coordination entre tous les acteurs impliqués pour un traitement juste des travailleurs migrants : agir dans les pays d'origine pour que la migration devienne un choix et non une nécessité, assurer le respect des droits de l'homme et donc des droits du travail pour l'ensemble des migrants, garantir le recrutement équitable et l'égalité de traitement pour les travailleurs migrants, etc.

En vertu de ses valeurs fondatrices, l'Union européenne a le devoir de porter assistance aux migrants en situation de détresse qu'il s'agisse d'arrivées par voie maritime ou terrestre et de lutter contre les filières criminelles de passeurs. L'avis rappelle qu'il ne faut pas laisser un pays de 1^{er} accueil gérer seul, souvent avec des moyens insuffisants, la prise en charge des personnes démunies. L'avis plaide à juste titre, pour une politique migratoire européenne commune, avec une mutualisation des moyens et coordination des pratiques.

Le CESE estime que l'Union européenne ne peut agir seule, tant les missions sont lourdes. La solution réside entre autres, en un soutien renforcé à la bonne gouvernance, au décollage des pays en développement (grâce notamment - comme le recommande l'avis - à la relance de l'aide au développement, dont le niveau reste en deçà des objectifs fixés). Elle réside également en la reconstruction des États en totale déliquescence, en l'amélioration de l'État de droit, de l'efficacité des institutions et des administrations, en particulier budgétaires pour combattre la corruption et l'évasion fiscale. Toutes ces actions doivent être au cœur d'un partenariat et se traduire par des

engagements tangibles et fermes de la part des pays bénéficiaires, avec l'idée de favoriser le retour des migrants dans leurs pays d'origine.

L'Union européenne reconnaît l'apport nécessaire de l'immigration, notamment dans le cadre du vieillissement prévisible de sa population mais elle reconnaît parallèlement, une impossibilité à accueillir l'ensemble des réfugiés se pressant à l'entrée de l'espace européen. La dégradation de la situation économique des pays d'accueil a mis en lumière les difficultés d'intégration des migrants auxquels ils ne peuvent pas toujours assurer une prise en charge décente.

Dans un article du Monde, Hubert Védrine écrivait : « *l'immigration n'est en soi ni une chance, ni une catastrophe, elle peut être l'une ou l'autre, selon la façon dont elle est gérée et expliquée* ». L'avis a mis en exergue les défis auxquels l'Union européenne est confrontée, défis qui entourent la question des travailleurs migrants et a formulé des réponses constructives. Le groupe des professions libérales a voté l'avis.